

Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	23
Absents :	10
Procurations :	7
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six avril deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Christine LATAPIE, Didier PIERRE, Jean-Louis COSTE, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Dominique BEC, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TAUZIN (pouvoir à Dominique BEC), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Sabine MIRAL (pouvoir à Raymond BRALEY), Gulistan DINCEL (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Philippe ABINAL (parti à 19H15, pouvoir à Michel SOULIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Christian MAZUC), Amar GUENDOZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL).

Absents excusés : Hakim GACEM, Virginie SEXTO, Jean-Luc PAULAT

Secrétaire de séance : Dominique BEC

VAS/78-2024

**Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs
entre la Ville d'Onet-le-Château et l'association ROC Aveyron Handball
Exercice 2024**

Vu l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 25 avril 2024,

ENTENDU que l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, rend obligatoires les conventions avec les associations recevant une subvention supérieure à 23 000 €.

CONSIDERANT que dans le but d'apporter son soutien à l'association du ROC Aveyron Handball et afin de lui permettre de mener à bien ses missions à caractère sportif et éducatif, le Conseil Municipal a voté le versement d'une subvention de 32 000 euros pour l'année 2024.

CONSIDERANT que dans ce cadre, il convient de contractualiser l'accompagnement de la Ville envers le club afin d'encadrer l'utilisation de cette subvention.

CONSIDERANT le renouvellement de la convention liant la Ville d'Onet-le-Château au club du ROC Aveyron Handball pour un an, telle qu'annexée à la présente délibération et transmise à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide du renouvellement de la convention d'objectifs entre la Ville d'Onet-le-Château et l'association Roc Aveyron Handball telle qu'annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **07 MAI 2024**

Et de la publication le **07 MAI 2024**